**Colloque du RUCHE**

**Juin 2020**

**Concessions, histoire et environnement**

Appel à communication

Les formes de possessions collectives ou individuelles et les relations qu’elles nouaient avec leur environnement ont fortement mobilisé les approches historiques ces dernières années. Puisque l’utilisation des ressources naturelles et la transformation des milieux dépendent grandement des formes de la propriété, les relations entre propriété, communs et environnement suscitent de vifs débats et des recherches fructueuses. Les questions des modalités d’exploitation et de l’organisation des acteurs en vue de la régulation des conflits pouvant survenir, d’une part, et la pérennisation de l’exploitation, d’autre part, orientent nombre de recherches. Ces approches mettent en lumière les relations entre forme de la propriété et conditions de construction de l’environnement[[1]](#footnote-1).

Parmi les outils juridiques et financiers qui sont à l’interface de l’environnement et de la propriété figure la concession. Cette dernière permet d’historiciser la notion de propriété, dont l’origine est une question plus philosophique qu’historique, et d’aborder la notion conjointe de l’appropriation elle-même. En matière juridique, une concession est, selon l’Académie française, « un contrat par lequel l’administration confie à un particulier […] la gestion d’un service public » mais aussi la « réalisation d’un ouvrage public ». Ces approches ont des déclinaisons commerciales. Dans l’usage, la concession désigne la chose sur laquelle s’exerce ce droit. La concession s’apparente ainsi au don : elle est l’acte par lequel une autorité accorde un droit sur une chose. Sortir du contexte juridique enrichit la perception du terme : celui qui concède cherche à apaiser un débat ou une contestation. Plus encore, la concession peut n’être qu’une feinte, visant un but déterminé.

Depuis l’apparition du mot au XIIIe siècle, la concession a été un outil régulièrement mobilisé par les pouvoirs notamment dans le cadre de politiques de développements économiques. Bien identifiée dans le domaine minier, mais aussi dans la construction d’infrastructure ou de conquête agricole, la concession a surtout attiré l’attention des historiens de l’économie et des entreprises. Quoique les types de concessions soient diversifiés en fonction des périodes, des secteurs d’application et des systèmes juridiques, il s’agit en général d’un outil mis en œuvre par la puissance souveraine pour parer son incapacité à financer une infrastructure ou une exploitation. Les raisons de cette délégation mêlent la nécessité de développer des équipements, l’entreprenariat des entreprises, et le défaut de fonds de l’autorité souveraine.

L’approche historique de la concession, surtout envisagée sous l’angle de la politique économique, révèle que la nature et ses ressources se trouvent bien souvent au centre de l’intérêt des délégataires[[2]](#footnote-2). Dès le Moyen Âge, les mines sont ouvertes sous le régime de la concession. À bien des égards, les franchises de conquêtes agricoles participent également de ce mouvement : les autorités politiques s’en servent pour peupler des terres qui leur échappent largement. Les concessions coloniales ont également de lourdes implications environnementales, à l’image de la sylviculture ou de l’extraction de matières premières. Le régime concessionnaire accompagne la conversion de la nature ou de l’environnement au service de la production. Agissant comme un puissant levier, il permet de donner de la valeur à un simple potentiel.

L’objectif de ce colloque est d’éclairer historiquement le rôle du régime concessionnaire dans la transformation des milieux et le façonnement de l’environnement. À l’heure où les ressources se réduisent dans un monde avide de consommation, au point que l’on peut parler d’extractivisme[[3]](#footnote-3) ou de prédation[[4]](#footnote-4), il est important d’interroger l’historicité de ce dispositif qui n’a cessé de progresser au fil du temps.

Ce colloque qui adopte en priorité une entrée historique est ouvert à toutes les sciences sociales. Il poursuivra plusieurs objectifs :

* Une mise en contexte de la concession comme mode d’exploitation de l’environnement : elle permettra d’établir des comparaisons tant temporelles que géographiques, dans différents contextes nationaux et coloniaux.
* Une analyse de l’outil juridico-économique en tant que tel, de l’effet du discours juridique qui est créé, et du lien que la concession établit dans les structures de l’économie (aliénation du domaine, accumulation du capital, transferts de propriété, monopoles, économie des contrats, rejet des régies).
* Une exploration des différentes formes de concession, dont celles qui pourraient avoir été actées par l’usage ; conjointement, les périmètres de ces concessions : eau, mines, rivages, terres, forêts, transports, etc.
* L’approfondissement de l’histoire du mot, de son étymologie, de ses circulations culturelles, de ses imaginaires, en interrogeant les mythes et les reconstructions historique qui légitimisent la concession, qui en naturalisent le phénomène.
* Les résistances à toutes forme de concession, soit sur le plan théorique que par des riverains exclus de leurs propriétés ou de leurs usages par les concessions, permettent d’identifier des formes de rapports sociaux au-delà des argumentations techniques et économiques, et des dispositifs de gouvernance.
* Les conséquences des concessions sur l’environnement, que cela soit la libéralisation vis-à-vis des entraves d’autres formes d’exploitation, ou l’arrivée de financements qui changent l’échelle des exploitations. Surexploitation, durabilité, modification des paysages, pollutions, etc., sont autant de thèmes à explorer.

Les langues du colloque seront le français et l’anglais. Les propositions de jeunes chercheurs sont bienvenues. Les frais de mission seront ajustés en fonction du budget. Une publication des actes est envisagée.

Les propositions de communication (titre, résumé de 2000 signes maximum, court CV) devront être envoyées avant le **15 novembre 2019**, à Raphaël Morera [morera.raphael@gmail.com](mailto:morera.raphael@gmail.com) et Thomas Le Roux, [oekoomeo@gmail.com](mailto:oekoomeo@gmail.com). Une réponse sera donnée le 15 janvier 2020.

Date : entre le 8 et le 12 juin 2020

Lieu : EHESS (ou autre lieu parisien)

Colloque du Ruche

Organisateurs : Thomas Le Roux, Raphaël Morera

1. En témoignent les nombreux séminaires sur les communs de l’EHESS, ou encore le projet Govenpro, porté par Fabien Locher. [↑](#footnote-ref-1)
2. Numéros spéciaux de *Entreprises et Histoire*, « Le modèle français de la concession », 2005, n°38/1 et « La concession comme levier de développement ? », 2002 n° 31/4. [↑](#footnote-ref-2)
3. # Anna Bednik, *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances*, Paris, Le passager clandestin, 2016.

   [↑](#footnote-ref-3)
4. Michèle Leclerc-Olive (dir.), *Anthroplogie des prédations foncières. Entreprises minières et pouvoirs locaux,* Editions des Archives contemporaines, 2017. [↑](#footnote-ref-4)